



Monsieur Le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

Nous étions plus de 10000 jeudi 19 janvier à défilé dans les rues d'Angoulême contre le projet de réforme « Borne - Macron ».

Nous serons encore plus nombreux le 31 janvier à dire non à cette proposition injuste.

Elle est injuste car elle pénalise une fois encore les salariés les plus fragiles et qui ont les métiers les plus pénibles, notamment les femmes. Ceux-ci seront tenus de travailler deux années de plus, même en carrière longue, pour faire valoir leur droit au départ. L'écart d'espérance de vie entre les salariés les plus pauvres et les salariés les plus riches est en moyenne de 13 ans.

Elle est injuste car elle ne résout rien des personnes qui ont commencé à travailler tard.

Elle est injuste car elle brandit la retraite minimum en objet de chantage, retraite minimum issue de la loi de 2003 mais qui n'a jamais été appliquée et qui ne concerne que les carrières complètes. Elle ne résout en rien la situation des femmes qui ont des carrières hachées. L'écart de pension entre les hommes et les femmes est de l'ordre de 40 %.

Elle est injuste car cette proposition ne s'est pas construite dans le dialogue contrairement à ce que dit le gouvernement. Si tel avait été le cas, il aurait tenu compte du cocktail de solutions de financement proposé par les organisations syndicales :

- le maintien des plus de 50 ans dans l'activité
- l'accès des femmes aux mêmes postes que les hommes, aux mêmes salaires
- le maintien des femmes dans l'activité
- l'augmentation de la part employeur et de la part salarial
- la cotisation sur les dividendes
- l'intégration des primes dans la fonction publique et des primes d'intéressement dans le privé, dans les cotisations
- l'arrêt des exonérations de cotisations sociales (22 Mds d'€ rien que pour les caisses de retraites)

Pour finir sur ce sujet, rappelons que le système des retraites est actuellement bénéficiaire et qu'il s'agit d'amortir les effets d'un léger déficit jusqu'en 2032.

L'intersyndicale CGT, FO, CFDT, UNSA, FSU, SUD, CFE-CGC, poursuivra ses réunions publiques fort de ses arguments, issus non pas de ses principes dogmatiques mais des données des rapports du COR, de ceux des DREETS, et également tirées des propos des membres du gouvernement et du président de la république, eux mêmes.

Ces temps d'échanges et d'explications nous permettront de convaincre davantage encore avant la deuxième journée de mobilisation du 31 janvier.

Le projet de réforme des retraites du gouvernement prévoit le report de l'âge légal de départ en retraites de 62 ans à 64 ans. Pour tous les enseignants du 1<sup>er</sup> degré qui ne peuvent faire valoir leurs droits à la retraite en cours d'année, cela signifierait pour toutes celles et ceux qui sont nés après le premier septembre qu'ils ne pourraient partir avant le 31 août de l'année suivante. Concrètement, ce ne sont pas deux ans de plus à travailler mais presque trois ans. Le SE-Unsa est opposé à cette réforme inutile et injuste qui frapperait encore plus durement les enseignants du premier degré.

Il faut que le gouvernement se ressaisisse car nous avons vraiment l'impression qu'une course aux mauvaises solutions est lancée entre ses membres. Notre ministre est d'ailleurs rentré dans la danse.

La nécessité d'accompagner les difficultés des élèves en mathématiques et en français sur le cycle 3 est certaine. Nous connaissons les résultats des évaluations et nous sommes capables de la même analyse clairvoyante que nos dirigeants.

Mais la solution proposée, est là encore inadaptée...

En effet, le ministre vient d'annoncer la suppression de la technologie en 6<sup>e</sup> pour faire place à l'heure de maths/français à la rentrée 2023.

La technologie est un enseignement essentiel qui permet aux élèves de développer des compétences à part entière et pratiques, favorise des réussites et « booste » leur motivation.

Le bloc sciences, dont fait partie la technologie en 6<sup>e</sup>, sera de facto affaibli à l'heure où notre pays manque de techniciens, d'ingénieurs et de scientifiques et où le vivier de recrutement post-bac se tarit dans certaines filières.

Par ailleurs, et contrairement à ce qu'annonce le ministre, il serait illusoire de penser que l'enseignement de technologie puisse être renforcé en 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> ou alors en enlevant des heures à d'autres disciplines ce qui serait tout aussi inacceptable.

Pour le SE-Unsa, la technologie est une discipline d'avenir. Le gouvernement fait un choix budgétaire sans fondement pédagogique. Le financement de l'heure supplémentaire de français et de maths en 6<sup>e</sup> ne doit pas se faire au détriment de la technologie.

Seconde mauvaise idée, faire faire cette heure de maths et de français par des PE certes volontaires.

On se demande bien comment tout cela pourrait s'organiser entre la complexité des emplois du temps des collèges et les ORS des professeurs des écoles. C'est au mieux de la méconnaissance au pire du mépris si c'est la solution envisagée pour augmenter le pouvoir d'achat des enseignants du premier degré.

Que l'on commence déjà par payer ce que nos collègues font déjà en plus, voire en trop et on reparlera de ce dispositif. Après la pêche au PPMS, la pêche aux volontaires va donc être ouverte. Espérons tout de même que les appâts seront à la hauteur et que la rémunération horaire et les défraiements seront suffisants pour ne pas enterrer définitivement l'idée même mauvaise avant son lancement.

Ces solutions manquent très clairement d'ambition.

Si notre ministre avait voulu imprimer sa marque, il aurait pu se saisir de l'opportunité pour créer de véritables postes de soutien ou d'accompagnement, des sortes de PDMQDC à cheval sur le collège et le cycle 3.

C'est une bonne idée ! Qu'en pensez-vous Monsieur le Directeur Académique ?

Le CSA académique du 18 janvier a permis à Madame la rectrice de présenter les dotations pour la rentrée 2023 sur l'académie de Poitiers et dans les différents départements.

Dans le premier degré, l'académie perd 60 postes. Cela se traduit par un retrait de 8 supports en Charente.

Si cette dotation négative est expliquée par une perte massive d'élèves, un moratoire sous conditions aurait pu enclencher des dynamiques que nous attendons depuis plus de 10 ans.

Car, si nous validons dans ce contexte, les choix énoncés de la création de postes de remplaçants pour permettre la formation continue, la mise en œuvre de cette carte scolaire se heurte à des difficultés difficile à surmonter.

Nous sommes opposés au maintien des écoles à une classe... Ces écoles ne sont plus l'école des élèves du village.

Les territoires ruraux méritent des restructurations ambitieuses qui permettent d'une part la création de pole éducatif en lieu et place des RPI et d'autre part la réhabilitation des batis scolaires pour maintenir l'attractivité des villages (bibliothèque intergénérationnelle, espace d'accueil multiservices (Impot, CAF, CPAM, AS...), accueil petite enfance, espace télétravail).

Par contre, ne faisons pas semblant, l'engagement doit être total et cela doit se traduire par une garantie de moyens.

La Charente, et particulièrement Angoulême a fait la une de la presse locale et nationale à la suite de la publication des IPS des établissements scolaires privés et publics. Le constat est sans appel puisque notre préfecture et de façon moindre notre département sont champions de l'écart d'IPS au niveau national.

L'Unsa Education l'affirme depuis toujours... La mixité sociale est le levier essentiel pour permettre la réussite scolaire des élèves. Les politiques d'appoint que sont l'implantation de sections sportives, culturelles, internationales, européennes sont importantes pour les élèves et l'image des établissements mais ne changent rien dans le temps de la cartographie sociale de ces structures.

Il faut donc des politiques volontaristes qui se traduiront par des restructurations d' établissements (fusions , fermeture...).

Parions que ces choix seront plus efficaces que, à titre d'exemple, la politique des dédoublements dont nous attendons prochainement une évaluation précise.

Mais là encore, ces travaux doivent se faire dans la concertation, avec des apports d'experts et en préambule une garantie des moyens humains et matériels.